Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20260709-269-2026-ST-AR
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 269/2026/ST

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POSE D'UN ECHAFAUDAGE POUR TRAVAUX DE FACADE
13 RUE DE LA TREILLE
SOCIETE TECHNITOIT
MERCREDI 22 JUILLET 2026 AU SAMEDI 25 JUILLET 2026

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 236/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Jean-Jacques FREJAVILLE, adjoint en charge du secteur relatif aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

VU la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 1er mai 2026,

CONSIDERANT la demande en date du 8 juillet 2026 par laquelle la société « TECHNITOIT » sollicite l'installation d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux de façade du pignon du 13, rue de la Treille, du mercredi 22 juillet 2026 au samedi 25 juillet 2026,

CONSIDERANT que l'exécution de ces travaux entraîne une occupation temporaire de l'espace public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La pose d'un échafaudage sécurisé sur 8.00 mètres linéaires, le long du pignon du pavillon sis 13 rue de la Treille est autorisée du mercredi 22 juillet 2026 au samedi 25 juillet 2026.

ARTICLE 2 : L'échafaudage devra être monté et utilisé conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule au pied de l'échafaudage, sur toute la longueur du pignon en travaux.
Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : La société « TECHNITOIT » – 1, rue Konrad Adenauer – 60000 BEAUVAIS, est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

par la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.
* Tarif pour la pose d'un échafaudage, au mètre linéaire par jour = 3.00 € TTC
Soit la somme de 96.00 € TTC (quatre-vingt-seize euros) pour un échafaudage de 8.00 mètres linéaires pendant 4 jours (8.00 ml X 4 jours X 3.00 €).

ARTICLE 5 : La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place des panneaux et l'affichage du présent arrêté sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 6 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal, pour garantir la sécurité du public.

ARTICLE 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 09 juillet 2026

Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjoint au Maire
chargé de l'Espace Public,

Jean-Jacques FREJAVILLE

MAIRIE DE VAUREAL 54 (VAL D'OISE)

Date exécutoire :
.....10 JUIL 2026

Date de notification :
.....10 JUIL 2026...

Date de publication en ligne :
.....10 JUIL 2026.....